



**D**epuis les systèmes de vélos en libre-service jusqu'à la location longue durée, les collectivités ont mis en place des services afin d'encourager l'accès au vélo. Mais les chiffres montrent que la majorité des déplacements se fait sur des vélos personnels. Par exemple dans Paris, seulement 27 % des déplacements à vélo sont effectués à Vélib'. Il existe donc d'énormes marges de progression à la pratique individuelle qui doit être favorisée.

Mais au-delà du vol et du sentiment d'insécurité, les problèmes mécaniques sont un frein au développement de la pratique. Laisser tomber son vélo au premier pépin technique est une attitude trop fréquente...

Cet enjeu prioritaire de l'entretien et de la réparation a inspiré la création des ateliers vélo qui aident les usagers à réparer eux-mêmes leurs vélos et à devenir autonomes dans l'entretien de leur bicyclette. Fédérés au sein du réseau L'Heureux Cyclage, les ateliers vélo, participatifs et solidaires, sont portés par des associations. Ils sont accessibles à tous et pour tous les budgets.

Pour développer et amplifier leur politique cyclable, les collectivités locales peuvent nouer des partenariats avec ces nouveaux acteurs : les ateliers vélo qui émergent ou qui sont déjà présents sur leur territoire.

### Avec les ateliers vélo...

#### les cyclistes :

- augmentent et consolident leur pratique du vélo, à un moindre coût,
- roulent avec un/ou plusieurs vélos en bon état,
- se déplacent plus fréquemment, surtout pour les trajets domicile-travail,
- se rencontrent, échangent, se forment dans ces lieux conviviaux...

#### les collectivités territoriales :

- disposent d'un parc de vélos mieux entretenus et plus sûrs dans les rues,
- organisent des actions de promotion de la pratique du vélo (information, animation...), avec les habitants, dans ces lieux de proximité,
- solutionnent le problème des épaves de vélos abandonnées dans l'espace public, avec le recyclage de ceux destinés à la déchèterie.

Les ateliers vélo, au nombre de six en 2005, d'une trentaine en 2010, sont 71 en activité en France en 2013 ! Une croissance exponentielle (+37% entre 2011 et 2012) qui répond au développement de la pratique cyclable. Il y en a au moins un dans les plus grandes agglomérations françaises, et ils sont de plus en plus nombreux à ouvrir leurs portes dans de petites villes et en zone rurale.

Géré par une association, un atelier vélo accueille les cyclistes pour leur apprendre à entretenir et à réparer leur vélo, moyennant un coût d'adhésion minime. Des outils adaptés, des pièces détachées sont mis à disposition des cyclistes, conseillés par les bénévoles et salariés de l'association.

Le principe est de favoriser l'autonomie : par la suite le cycliste sera en mesure de réparer son vélo en cas de nouvelle difficulté.

La méthode est participative et solidaire : une fois initié, le cycliste-adhérent peut aider d'autres utilisateurs à réparer leur bicyclette.

### En chiffres

- Les ateliers vélo rassemblent **25 000 utilisateurs**, un millier de bénévoles, et emploient plus de **80 salariés**.
- Les usagers des ateliers vélo sont plutôt jeunes : **28 ans** en moyenne, et légèrement plus masculin : 58 % d'hommes pour 42 % de femmes.
- **70 %** des adhérents aux ateliers vélo sont autonomes dans leurs réparations.
- **15 %** des non-adhérents à un atelier vélo sont démunis face à une crevaillon ou un bruit incessant, contre seulement **3 %** des adhérents.
- Sur **10 vélos** récupérés, **7** sont remis en état par les ateliers vélo et prêts à circuler de nouveau.

## Les ateliers vélo offrent différentes prestations pour tous les publics

*Les ateliers vélo ont souvent plusieurs activités : location et prêt de vélos, vélo-écoles, animations pédagogiques et festives, et sont des lieux de convivialité, de rencontres et d'échanges pour les cyclistes. Les vélos abandonnés sur la voirie ou ceux destinés à la ferraille y sont récupérés et recyclés, pour une deuxième ou troisième vie !*

### Les ateliers vélo

— > **favorisent les alternatives à la voiture individuelle et les modes de déplacements actifs.** Dans le cadre de Plans de Déplacements d'Administration (PDA), de Plans de Déplacements d'Entreprise ou Inter-Entreprises (PDE-PDIE) ou encore de Plans de Déplacements d'Etablissement Scolaire (PDES), des activités mécaniques peuvent être réalisées sur site par certains ateliers vélo. Plusieurs formules sont possibles : une initiation pédagogique à la mécanique du cycle, une formation des enfants ou des agents aux opérations de mécanique basique pour l'entretien d'une flotte de vélos, une formation complète à l'autoréparation, une sensibilisation à la pratique du vélo comme mode de déplacement quotidien, ou encore une présence régulière dans le cadre d'un « atelier vélo mobile ».

— > **initient des activités éducatives et ludiques à destination des enfants comme des adultes.** Les ateliers vélo accompagnent des animations ou des activités artistiques et créatives avec deux mots d'ordre : le réemploi des vélos et le détournement d'objets. Les activités peuvent cibler différents publics : habitants du quartier relevant de la politique de la ville, jeunes, usagers des transports en commun + vélo... Parmi les partenaires intéressés par ce type de prestations : les maisons de quartier ou les missions locales.

— > **se diversifient en « ateliers vélo mobiles » ou « ateliers vélo de rue », avec des partenaires publics ou privés :** un signe de leur succès. C'est l'occasion d'aller à la rencontre de nouveaux publics et d'initier l'ouverture éventuelle d'un atelier vélo permanent dans le quartier.

## Pour consolider et développer les ateliers vélo...

*Les activités des ateliers vélo ont un impact positif sur la pratique cyclable dans la ville. Aussi les collectivités ont-elles tout intérêt à leurs apporter leur concours. Permettre l'installation d'un atelier vélo, soutenir un atelier vélo existant ou même initier un projet de nouvelle structure, telles sont les implications possibles des collectivités. Comment ?*

### Les collectivités territoriales

peuvent mettre en œuvre plusieurs actions :

#### → fournir un local adapté : le premier besoin d'un atelier vélo.

Suffisamment spacieux et fonctionnel (au moins 200 m<sup>2</sup> modulable), le local doit être facilement accessible à tous, pour que l'activité se pérennise. Les locaux en centre-ville, ou dans des friches industrielles de quartier, se révèlent souvent adaptés, et en particulier les anciens garages automobiles. Un atelier vélo peut également s'implanter dans des projets de rénovation urbaine, dans des quartiers ciblés par la politique de la ville, dans un écoquartier...

#### → aider à la récupération structurée des vélos : une clé de réussite.

La récupération et la remise en état de tous types de vélos est la condition nécessaire au développement d'un atelier vélo. De plus en plus d'ateliers vélo signent des conventions avec les collectivités afin de collecter les vélos qui sont déposés en déchèterie. Certaines communes ont également mis en place un partenariat avec les services de police pour que les ateliers vélo récupèrent les vélos abandonnés sur la voirie. Dans ce sens, il est suggéré que les ateliers vélo soient inscrits dans le *Guide pratique sur le tri des déchets* comme points de collecte de vélos.

#### → communiquer auprès des habitants

L'information du public est indispensable pour faire connaître les ateliers vélo et tous les services proposés.

© DR



Les collectivités peuvent concourir à diffuser ces informations et inciter les habitants à fréquenter ces ateliers et à devenir cyclistes réguliers.

En ce qui concerne la collecte des vélos en mauvais état, il est utile de rappeler aux habitants, mais aussi aux syndicats de copropriété, aux bailleurs sociaux ou privés... qu'un atelier vélo est un point de collecte. Cette information peut être diffusée lors de diverses campagnes de communication : à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets, de la Semaine européenne de la mobilité, de la Semaine du développement durable...

#### → engager des subventions et conventions d'objectifs

À travers des conventions d'objectifs, les collectivités territoriales peuvent apporter un soutien, par exemple une aide au fonctionnement annuel pour les différentes activités de l'association, qui peut être complétée par des aides par projet. L'activité des ateliers vélo peut dégager un taux d'autofinancement non négligeable, la subvention de fonctionnement venant en complément. ■

## Collectivités territoriales

### 10 bonnes raisons de soutenir les ateliers vélo

#### 1 Offrir des services de réparation

La majorité des déplacements sont effectués sur des vélos privés. Pourtant, les besoins en matières d'entretien et de réparation sont rarement pris en compte, et l'offre de services s'avère limitée.

#### 2 Des offres accessibles à tous les publics

Les tarifs pratiqués dans les ateliers vélo, à but non lucratif, permettent un accès au plus grand nombre. Pour preuve : les étudiants et les personnes en situation de précarité représentent une part importante des adhérents.

#### 3 Des ateliers solidaires

Esprit participatif et solidaire, service de proximité : ces valeurs contribuent à créer de la convivialité dans un quartier.

#### 4 Réparation et entretien réguliers = sécurité renforcée

Les adhérents des ateliers vélo réparent mieux et beaucoup plus vite leur vélo en cas de panne ou d'avarie. Et un vélo en bon état et bien entretenu (éclairage, freins, transmission...) est synonyme de sécurité accrue sur la route.

#### 5 Récupération, recyclage et réemploi

Moins de vélos abandonnés en ville permet de libérer de la place sur la voirie. D'autant que les vélos récupérés sont remis en état et aptes à circuler de nouveau.

#### 6 Des animations autour du vélo

Les ateliers vélo favorisent le développement de projets autour du vélo : animations auprès d'enfants ou de jeunes dans les quartiers, en entreprise, ateliers mobiles...

#### 7 Des prestations pour encourager la pratique cycliste

Des interventions sur la mécanique du cycle et/ou sur l'intérêt de se déplacer à vélo peuvent trouver leur place dans les plans de déplacements du territoire et ainsi participer à l'Agenda 21 d'une collectivité.

#### 8 Un plus pour les politiques cyclables

S'appuyer sur une pratique individuelle du vélo reste indispensable pour une collectivité, car les solutions telles que le vélo en libre-service, la location de moyenne ou longue durée restent coûteuses à terme, voire inaccessibles pour certains.

#### 9 Une inscription dans le tissu économique local

En remettant les gens en selle, les activités des ateliers vélo sont complémentaires de celles des vélocistes et servent très largement l'économie du cycle.

#### 10 Des emplois à la clé

Depuis leur création, les associations qui portent les ateliers vélo ont permis de créer plus de 80 emplois en France, des emplois classiques (CDD, CDI) et des emplois aidés (CAE-CUI, insertion).

**L'Heureux Cyclage et le Club des villes et territoires cyclables** ont signé en 2011 une convention de partenariat pour promouvoir l'activité des ateliers vélo en France, affirmant ainsi la place majeure de l'économie sociale et solidaire dans l'avenir de l'économie du vélo. L'objectif est de faciliter l'implantation de nouveaux ateliers vélo, la mise en œuvre de filières locales de réemploi et le développement des activités proposées par les ateliers vélo existants.

■ **L'Heureux Cyclage**, réseau des ateliers vélo, les fédère au niveau national. Créés il y a quinze ans à Lyon et Grenoble, les ateliers vélo au nombre de six en 2005, sont aujourd'hui 71 en France.  
[www.heureux-cyclage.org](http://www.heureux-cyclage.org)

■ **Le Club des villes et territoires cyclables**, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1 300 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions.  
[www.villes-cyclables.org](http://www.villes-cyclables.org)

**Pour découvrir les ateliers vélo existants,  
les initiatives en France et dans le monde**

- consulter le site de L'Heureux Cyclage : [www.heureux-cyclage.org](http://www.heureux-cyclage.org)
- prendre contact avec le réseau : [contact@heureux-cyclage.org](mailto:contact@heureux-cyclage.org)
- ou avec le référent géographique local

**Le Club des Villes et Territoires Cyclables**  
33, rue du Faubourg Montmartre  
75009 PARIS  
T. +33 (0)1 56 03 92 14  
[info@villes-cyclables.org](mailto:info@villes-cyclables.org)  
[www.villes-cyclables.org](http://www.villes-cyclables.org)



**L'Heureux Cyclage** · Pignon Sur Rue  
10, rue Saint-Polycarpe  
69001 LYON  
T. +33 (0)4 82 53 71 32  
[contact@heureux-cyclage.org](mailto:contact@heureux-cyclage.org)  
[www.heureux-cyclage.org](http://www.heureux-cyclage.org)